



## Collision de mon véhicule avec un portail de garage privé

Par **lander**, le **31/12/2014** à **01:17**

Bonjour,

Invité vers 19 h le mardi 30 décembre chez des amis, j'ai embouti leur portail de garage avec mon véhicule en faisant une marche arrière, par manque de visibilité (nuit et givre). Résultats en bref de l'incident : feux, ailes et pare-chocs arrières droits de mon véhicule assez abimés, puis portail de pvc fendu et faussé. Quelles démarches dois-je entreprendre auprès de mon assurance, étant assuré "tous risques", afin de régler au mieux ce sinistre.

Merci de votre aide.

Par **Tisuisse**, le **31/12/2014** à **06:52**

Bonjour,

Faire une déclaration de sinistre à votre assureur, comme pour un accident de voiture, tout simplement. Vous allez avoir ensuite un malus de 25 %, c'est tout.